

COLLECTE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES NON UTILISABLES (PPNU)
24 ET 25 JANVIER 2012



ADIVALOR, les distributeurs : TERRES DU SUD , ADENA , ACT'AGRO , et AREAL organisent une collecte de Produits Phytosanitaires non Utilisables les **24 et 25 janvier 2012**, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne.

Les agriculteurs qui le souhaitent pourront apporter les Produits phytosanitaires Non Utilisables sur les points de collecte suivants :

TERRES DU SUD à CASTILLONNES et TONNEINS,
ADENA à MARMANDE,
AREAL à FEUGAROLLES
ACT'AGRO :
 ETS SANSAN à MEZIN ,
 SOEPAC à MONSEMPRON-LIBOS,
 AGRIAGEN à LAFOX

Une participation financière sera demandée aux détenteurs de ces produits :
- un forfait de 15 € pour la prestation d'éco-service
- 2 €HT/kg (minimum de facturation 10€) pour les produits sans pictogramme
ADIVALOR.

- 5 € HT/kg pour les métaux lourds (arsénite)

L'élimination des PPNU portant le pictogramme ADIVALOR est prise en charge par le fabricant et votre distributeur et est donc gratuite.

Le jour de la collecte, une attestation vous sera remise et pourra vous être demandée dans le cadre de démarche de qualité, cahier des charges ou contrôle des services de l'Etat.

Pour tout renseignement complémentaire : contacter votre distributeur ou la CHAMBRE D'AGRICULTURE du LOT et GARONNE - Service Territoires – Maryse LESPES - Téléphone : 05.53.77.83.17



Collecte des PPNU 2012

(Produits Phytosanitaires Non Utilisables) réservée aux professionnels : exploitants, espaces verts, collectivités

Comment se préparer à la prochaine collecte de PPNU ?

La première action à entreprendre est de connaître tous les produits en stock sur l'exploitation afin d'identifier ceux que vous pourrez utiliser. Noter les noms commerciaux complets, les substances actives de chaque produit et comparer avec la liste des produits retirés depuis 2000 que vous pourrez consulter sur : www.adivalor.fr/collectes/identifier_ppnu ou vous procurer auprès de votre distributeur. Vous n'avez plus le droit de détenir un produit interdit ou dont vous n'avez plus l'usage.

Les conditions d'accès au service de reprise

- Identifier les PPNU en apposant un autocollant « PPNU à détruire » (à se procurer auprès de son distributeur)
- Sur-emballer les produits en mauvais état et souillés (saches à se procurer auprès de son distributeur)
- Garder les produits dans leur emballage d'origine. Tout transvasement ou mélange de produits est interdit.

La prochaine collecte se déroulera les **24 et 25 JANVIER 2012**.

Les sites de collecte seront :

- **TERRES DU SUD** à CASTILLONNES 05.53.36.17.91
- **TERRES DU SUD** à TONNEINS 05.53.79.84.40
- **ADENA** à MARMANDE 05.53.84.88.80
- **AREAL** à FEUGAROLLES 05.53.95.25.07
- **SANSAN** à MEZIN 05.53.65.42.19
- **AGRIAGEN** à LAFOX 05.53.68.54.87
- **SODEPAC** à MONSEMPRON LIBOS 05.53.40.91.60

Le jour de la collecte

Le distributeur vérifiera que les déchets amenés sont conformes. Il pèsera les déchets par catégorie et indiquera le poids réel déposé sur la demande d'élimination. Une facture sera établie selon les conditions précisées ci-dessous :

- 15 € pour la prestation d'éco-service
- 2 € HT/kg pour les produits **sans pictogramme ADIVALOR**
- 5 € HT/kg pour les métaux lourds (arsenite)

Une attestation de remise de déchets sera délivrée. Cette attestation vous sera demandée dans le cadre de démarche de qualité, cahier des charges ou contrôle des services de l'Etat.

Pour tout renseignement complémentaire : contacter votre distributeur ou la CHAMBRE D'AGRICULTURE du LOT et GARONNE - Service Territoires - Maryse LESPEL - Téléphone : 05.53.77.83.17 <http://lot-et-garonne.chambagri.fr>